

# Bulletin Municipal

COMMUNE D'AULUS-LES-BAINS



Latrape

## Editorial

Ce 15<sup>ème</sup> bulletin municipal sera l'avant dernier de ces 6 années de mandat qui se terminent en mars prochain.

Le prochain numéro présentera le bilan de ces 6 années, et d'ici là nous aurons inauguré les nouveaux locaux du bâtiment qui restera « l'Ecole » dans la mémoire de tous.

Aujourd'hui nous évoquerons principalement la « luge de Guzet » et l'évolution décisive du dossier hydroélectricité.

### Pourquoi parler de la « luge de Guzet » dans un bulletin municipal d'Aulus ?

Comme nous l'avons déjà fait il y a deux ans, rappelons que les équipements de Guzet (luge monorail, VTT, espace ludique), bien qu'intégralement réalisés sur la Commune d'Ustou, nous concernent à plus d'un titre :

- ⇒ En tant que résidents d'un site qualifié « Pôle touristique Aulus-Guzet », bénéficiaire de ces investissements publics (1.780.000 € H.T).
- ⇒ En tant que contribuables de la Communauté de communes qui finance pour sa part 37.9 % (700.000 €) de ce montant total.
- ⇒ En tant que Citoyens comptables des deniers publics dont 400.000 € de l'Etat et de l'Europe, attribués

« pour développer l'économie locale après la fermeture de l'usine de Ledar ».

### Quant au dossier « hydroélectricité » :

Chacun comprend qu'au-delà de son aspect moral, il est un enjeu pour l'avenir des finances locales et du village, dans une période de crise financière et sociale.

Vous le savez, ce dossier a fait de grands pas positifs. Les décisions des Justices administrative et civile rappelées dans ce bulletin en témoignent.

Ceci dit le travail n'est pas terminé : la Justice pénale suit son cours, et restent à régler la restitution du « droit d'eau » et des ressources dont la Commune a été dépossédée.

Ce sont ces tâches qui motivent la décision de l'équipe municipale, sensiblement remaniée pour des raisons professionnelles et familiales, de se proposer à vous en mars prochain pour un nouveau mandat.

Le Maire : Michel Veysièrè.

## LUGE DE GUZET : LE CONSTRUCTEUR EN FAILLITE.

Un échec qui fragilise gravement les activités communautaires

### Rappel :

Les aménagements réalisés à Guzet, nés d'une étude de la commune d'Ustou en 2007, pris en charge par la Communauté de communes « maître d'ouvrage », sont pilotés par le bureau d'études ad2i « maître d'œuvre ».

Une entreprise Autrichienne a été choisie pour construire la luge, produit phare d'équipements qui comportent :

- ⇒ La luge monorail installée dans la combe de Guzet. Coût : 909.110 €. Cependant le site internet du « maître d'œuvre » « ad2i » annonce 1.250.000 €.
- ⇒ Des pistes pour VTT. Coût : 226.789 €.
- ⇒ Un espace ludique (saut à l'élastique, mur d'escalade, tir à l'arc, aires de jeux). Coût 644.101 €.

L'investissement total était de 1.780.000 € en 2010 réparti entre l'Etat (fonds de reconversion de l'usine de Ledar), l'Europe, la Région, le Département, et la Communauté de communes pour un montant de 700.000 € (37,9%), sous forme d'emprunts et de jours de travail fournis par les « Brigades vertes » sur le site de Guzet.

### La douche froide : un coût qui « plombe » désormais toutes les activités.

Le bulletin de décembre 2010 de la Communauté de communes nous apprenait : « *Ce coût, bien que très important, est en fait quasiment neutre pour le budget de la Communauté de communes, puisque les recettes d'exploitation couvrent à minima les 37,9%*

*d'autofinancement ».*

Mais malheureusement cette vision tranquilisante de la réalité pourtant minée depuis 2011 par les défaillances à répétition de la luge (trois annulations de mises en service), a continué d'être véhiculée par les responsables de l'ouvrage. Du coup, l'annonce de la faillite de l'entreprise Autrichienne faite le 16/09/2013 en Communauté de communes a été reçue comme une douche froide par la plupart des représentants des communes non informés.

Retournement de situation apparent qui n'en est pas réellement un.

Car quelle que soit l'opinion que l'on porte sur le choix du site de la luge et la pertinence d'équipements coûteux concentrés en un même lieu, on pouvait déduire que l'accumulation de trois années d'immobilisation (2011 : tunnels affaissés ; 2012 : constat d'absence de remontées des luges et VTT ; 2013 : monorail déformé) :

- ⇒ Mettaient le doute sur la compétence du concepteur et du réalisateur.
- ⇒ « Plomberaient » le budget communautaire, avec 700.000 € d'emprunts à rembourser sans la moindre recette d'exploitation.
- ⇒ Entraînaient retards, suspensions ou annulations pure et simple de travaux dépendant de la Communauté de communes.

Situation désormais aggravée (annonce faite le 16/09/2013) par la liquidation judiciaire de l'entreprise autrichienne constructrice de la luge défaillante.



## UNE EPREUVE DIFFICILE

Cette situation financière aggravée par la faillite du constructeur et la légèreté du bureau d'études « maître d'œuvre », ne peut qu'avoir des conséquences négatives durables sur les contribuables du canton et les autres activités pilotées par la Communauté de communes.

L'aboutissement de procédures judiciaires dans une telle affaire est malheureusement long et incertain.

Devant les difficultés la confiance mutuelle entre élus des 8 communes du canton est indispensable. Ce qui n'exclue pas le débat.

Il est donc inutile de chercher des échappatoires et des boucs émissaires pour justifier des retards ou abandons de chantiers qui portent préjudice à l'intérêt général. On pense notamment à :

- ⇒ La maison médicale du Haut-Salat qui risque fort d'être retardée alors que la déprise médicale s'aggrave de jour en jour.
- ⇒ Aux sondages et captages d'eau thermale

annulés pour la seconde année consécutive ce mois de novembre alors qu'ils sont décisifs pour l'avenir du thermalisme médicalisé à Aulus, pour son développement et les emplois qui en découlent.

⇒ A la réhabilitation de l'établissement thermal : « Trois Césars » ; salle de « La Cascade » ; centre thermal lui même. Autant d'opérations ralenties réalisées au compte-gouttes.

⇒ A l'entretien des sentiers de randonnées non assumés par les « Brigades vertes » prioritairement mobilisées à Guzet.

⇒ Au balisage à minima des pistes de « trail » et à l'aménagement provisoire non terminé de l'accueil des « trailers ».



## RETOUR SUR LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

Le lien qu'a fait le conseil municipal entre les annulations de travaux survenues depuis l'an dernier et les défaillances de la luge, avait conduit le Maire à demander le 27 août dernier une réunion à Julien Souquet, Président de la Communauté de communes :

*« Monsieur le Président,*

*Nous avons appris dans la presse du 13 juillet dernier, l'annulation pour la troisième année consécutive de la mise en service de la « luge d'été monorail » de Guzet (affaissement des tunnels en 2011, absence de remontées mécaniques en 2012, détérioration du monorail en 2013).*

*Depuis cette annonce, aucune réunion des maires de la Communauté de communes n'a eu lieu alors que chacun d'eux devrait être au même niveau d'information (tous les contribuables du canton assumant les mêmes risques financiers).*

*Compte tenu du nombre important de questions posées en Mairie aussi bien par les usagers potentiels que les conseillers municipaux, je vous demande bien vouloir organiser au plus tôt une réunion où pourraient être fournies des explications :*

***Sur la qualité des équipements ou la pertinence du site choisi.***

***Sur les conséquences (financières et pratiques) d'absence de recettes d'exploitation pour la troisième année l'utilisation prioritaire des « brigades vertes » sur le site de Guzet.***

*Peut-être serait-il utile que les représentants de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, financeurs communs de l'ouvrage, et de l'Office de tourisme soient présents à cette réunion ».*

La réunion demandée eut lieu le 16 septembre.

Nous y avons appris la faillite de l'entreprise Autrichienne.

Le recours aux conseils d'avocats a été évoqué.

Ceci-dit tout laisse à penser comme déjà dit que l'on s'engage dans une longue procédure.

## LES CONTRIBUABLES DU CANTON PAIERONT-ILS L'ADDITION ?

Le bureau d'études « maître d'œuvre » présent à la réunion du 16 septembre ne semble pas exempt de responsabilités.

Michel Veyssière l'a dit, le représentant a tenté de se disculper :

- ⇒ Sur l'impossibilité de remonter luges et VTT.
- ⇒ Sur la pertinence du site choisi.
- ⇒ Sur les installations transversales du monorail soumises aux pressions de la neige et de la glace.

Sur ce dernier point le bureau d'études a expliqué que le déneigement du monorail était nécessaire en permanence, sans préciser toutefois qui devait le faire et à quel coût ?

Faire en sorte que les contribuables du canton n'aient pas à payer ces carences, est le but de l'action qu'élus et populations doivent mener ensemble.

## RESULTATS D'IGIC ET DETTES DUES A LA COMMUNE



- ⇒ En 2010 le chiffre d'affaire d'IGIC a été de 862.000 €.

Les bénéfices nets distribués à égalité aux deux familles actionnaires après impôts : 347.000 €.

- ⇒ 2011 : Chiffre d'affaire : 848.000 €. Bénéfices distribués : 373.000 €. Selon le même mode de calcul la redevance due à la Commune était de **139.000 € (manque à gagner : 86.000 €)**.
- ⇒ 2012 : Chiffre d'affaire : 794.000 €. Bénéfices distribués : 350.000 €. Redevance due à la Commune : **125.500 € (manque à gagner : 72.500 €)**.

En 2010, 2011, 2012, la Commune a encaissé une redevance moyenne de 53.000 €/an.

Selon le mode de calcul prévu et non appliqué (convention initiale du 16/12/1989 : Chiffre d'affaire - frais fixes (292.000 €) X 25%), cette redevance aurait du être de **142.500 € (manque à gagner pour la Commune : 89.500 €)**.

Ces trois dernières années la SA IGIC a gagné 248.000 € sur le dos de la Commune. Cette situation dure depuis 2006.



## A PROPOS DU DROIT D'EAU

La restitution des parcelles de la Mouline au patrimoine communal étant effectuée, une délégation du conseil municipal (Michel Veyssière, Martine Papi, Lucien Granier, Bernadette Rogalle) a été reçue le 27/08/2013 après-midi en sous-préfecture de Saint-Girons par M. Sauvanet (Sous-préfet), Mme Faucet (Directrice du pôle collectivités et affaires juridiques à la préfecture de l'Ariège) accompagnés de deux fonctionnaires.

Objet de la réunion : restitution du « droit d'eau » à la Commune.

## QUE SIGNIFIE « EXÉCUTION PROVISOIRE D'UN JUGEMENT ?

En l'occurrence il s'agit du jugement du TGI de Toulouse du 16/05/2013, confirmé par ordonnance le 24/07/2013, déclarant inexistant l'acte de vente du 16/11/2000, et ordonnant sous astreinte la restitution du bien au patrimoine communal.

Le Sous-préfet s'est interrogé sur l'opportunité de restitution du « droit d'eau » à la commune avant de connaître le résultat de l'appel interjeté par la SA IGIC contre ce jugement. Mais, avons-nous dit à nos interlocuteurs, à quoi servirait que le Tribunal ordonne « l'exécution provisoire » de son jugement si cette décision n'est pas appliquée ?

Nous avons également rappelé que le jugement du TGI était assorti d'une astreinte si les « formalités notariées, nécessaires en vue du retour des parcelles cadastrées section A 3122 et 3124 dans le patrimoine de la Commune d'Aulus-les-Bains » (termes du jugement), n'étaient pas effectuées par IGIC dans un délai de 8 jours après la signification du jugement. Ce qui est chose faite depuis le 28 août. La Commune est donc bien en mesure de récupérer son « droit d'eau » puisque redevenue propriétaire des parcelles de la Mouline contenant l'usine électrique et le point de restitution des eaux au Garbet (côte 769,50 NGF).

## AU SUJET DE LA FRAUDE

Cette notion de fraude est difficilement entendue par le Sous-préfet.

Pourtant le terme est utilisé à trois reprises dans l'arrêt du Conseil d'Etat (Autorité suprême en matière de Justice Administrative) concernant la suspension de permis obtenu par IGIC, et justement sur la question de la propriété du terrain contenant l'usine.

### **Face à l'illégalité de l'exploitation hydroélectrique nous proposons des mesures pratiques.**

Ne maîtrisant plus le foncier la société IGIC a perdu le droit au « droit d'eau » qui, de ce fait, doit être restitué à la Commune.

**Rappel :** IGIC détient le « droit d'eau » depuis le transfert effectué par le Préfet le 27/08/2002 suite à la demande conjointe du Maire et du Pdg d'IGIC.

La délégation a souligné l'aspect moral que revêt cette restitution, mais a aussi proposé un cadre qui permettrait, un retour à la légalité, en se donnant le temps d'établir une convention de concession sur les bases de celle du 16/12/1989. Cela consisterait à :

- ⇒ Rétablir un fonctionnement réglementaire de l'ouvrage en restituant au plus tôt le « droit d'eau » à la Commune.
- ⇒ Normaliser la situation locative dans le cadre du bail actuel de 2002 (en attendant le retour à la convention de concession).

## RAPPEL DES CONDITIONS DE TRANSFERT DE « DROIT D'EAU » EN 2002

Le conseil municipal du 12/11/1999 ayant voté contre le transfert du « droit d'eau », le nouveau Maire, prétextant une prétendue obligation de transfert à l'exploitant imposée par la « loi montagne » a par cet artifice, imposé le désir de la société.

Par contre, l'arrêté préfectoral de transfert du 27/08/2002, a été effectué non pas au prétexte de la « loi montagne », mais sur la base de l'art.21 de l'arrêté originel du 15/11/1989, comme si le conseil municipal avait donné son accord !

Huit jours francs plus tard la concession initiale entre IGIC et la commune du 16/12/1989, était discrètement annulée et remplacée par un simple bail de location de terrains et chemins communaux.

## D E R N I E R E S D E C I S I O N S D E J U S T I C E

### EXTRAITS :

- ⇒ Jugement du Tribunal de Grande Instance de Toulouse du 16 05 2013 :  
 « ... Constate l'inexistence de l'acte authentique de vente du 16 novembre 2000 par la commune d'Aulus les Bains à la SA IGIC, des parcelles cadastrées section A n° 3124 et 3122..... »  
 « ...ordonne la publication du jugement au fichier immobilier ... »  
 « ... ordonne à la SA IGIC de faire procéder aux formalités notariées nécessaires, en vue du retour des parcelles cadastrées section A n° 3124 et 3122, dans le patrimoine de la commune d'Aulus les Bains... »  
 « ....ordonne l'exécution provisoire du présent jugement .... »
- ⇒ Ordonnance de la cours d'appel de Toulouse du 24 07 2013 :  
 « .... Déboutons la SA IGIC de sa demande d'arrêt d'exécution provisoire ..... »
- ⇒ Jugement du TGI du 11 07 2013 :  
 « ... Dit n'y avoir lieu à interprétation du jugement rendu le 16 05 2013 ... »  
 « ....Laisse les dépens de la présente procédure à la charge d'IGIC ...»
- ⇒ Décision du Conseil d'état du 25 7 2013 :  
 « ... le pourvoi de la SA IGIC est rejeté .... »
- ⇒ 2/08/2013 : Enregistrement au Service de la Publicité Foncière de Foix, du jugement du 16 mai 2013 du TGI de Toulouse restituant au patrimoine communal d'Aulus-les-Bains, les parcelles A 3122 et 3124 contenant l'usine hydroélectrique de « la Mouline ».

Le Conseil d'Etat a mis fin à l'ultime tentative de la SA IGIC de faire traîner l'affaire encore plus en longueur .

## O N Z E J U G E M E N T S !

Il faut en effet savoir que depuis 2005, onze jugements ont eu lieu, onze ont été défavorables à IGIC, et que sur ces 11 jugements 7 sont des recours « en appel » déposés par IGIC pour gagner du temps.

Quant au second et dernier jugement, il restitue à la Commune un objet essentiel (il y en a d'autres) de la fraude : le bien vendu à la SA IGIC le 16/11/2000.

Ces deux dernières décisions de la Justice Administrative et Civile résultent d'un combat long, largement soutenu par les Aulusiens et leurs amis, pour que triomphent la justice et l'intérêt général. Ces résultats sont un pas décisif.

Ils sont épaulés par la procédure pénale qui suit son cours. Ils conduiront à ce que soient réparés, autant que possible, les préjudices financiers et moraux subis par la Commune et ses résidents.

## T R A V A U X

- ⇒ Les opérations d'effacement des réseaux Eclairage public, téléphone, et basse tension se poursuivent sur la commune, (les chemins des thermes et de Camesa sont bien avancés).
- ⇒ Les études et les autorisations nécessaires pour l'opération Effacement entrée du village, gare, chemin du moulin et route du col d'Agnes sont lancées. Cette opération sera réalisée en 2014.
- ⇒ Une opération de révision du chemin de la cascade a été réalisée par la commune.
- ⇒ Le transfert de la salle de la maison du temps libre sur le site des anciennes écoles est pratiquement terminé. La réception des travaux va être bientôt effectuée.
- ⇒ Le syndicat mixte des eaux (SMDEA) a commencé et finalise les travaux de création d'un nouveau réseau d'alimentation de la commune sur la route du col de Latrape.
- ⇒ L'opération de suppression des points pay-sagers sur la commune (mise en place de cache containers, embellissement de l'entrée du village) en partenariat avec le PNR, est largement avancée.
- ⇒ Pour le clocher, de l'église, les demandes de devis sont faites ainsi que le dossier d'audit des bouches à incendie.
- ⇒ Des devis sont en cours pour la réfection des cours de tennis
- ⇒ Sont prévus pour 2014, le goudronnage des ruelles et la rénovation des fontaines.



## « Z E R O - P H Y T O »



Une opération « plan de désherbage » sera proposée au prochain conseil municipal pour la fin de l'année, en partenariat avec le PNR et la FRE-DEC Midi-Pyrénées en vue d'un engagement dans une démarche de la commune sans utilisation de produits phytosanitaires (« zero-phyto »).  
**« En 2007, on détecte des pesticides dans 51 % des stations de mesure en eaux superficielles et 91 % en eaux souterraines.... »**  
*(source : ministère de l'agriculture)*

## FIGURES D'AULUS



Comment évoquer Raymond ?

Il y aurait autant de portraits de Raymond que de personnes rencontrées à la croisée des chemins, avec qui il aimait refaire le monde, discuter parfois des heures durant de la montagne, ses secrets, de l'état du pays, du monde, de l'agriculture...

Et ces hasards de rencontres avaient tissé des liens. On venait – et on vient toujours – voir si Raymond est à la Placette. Il recevait souvent des cartes postales des quatre coins de la France, et de l'étranger.

Pour évoquer Raymond, il faut revenir aux sources... Sa mère, Marie, était bergère et parlait souvent, du haut de ses 99 ans, de ses années passées à Coumebière auprès des troupeaux dès la

tendre enfance. Son père avait été maire d'Aulus et l'un des acteurs de la mise en place du réseau d'eau potable. Son frère abbé était très actif auprès d'associations caritatives et sportives, de rugby notamment. Raymond s'était marié à Marie Ané Conté, que tout le monde appelait Marinette. Marinette était revenue d'une dizaine d'années passées à Paris, et travaillait alors comme aide soignante auprès du Docteur Faure. Beaucoup l'ont décrite comme étant à l'écoute, dévouée et très sensible aux autres.

Raymond a affronté les coups durs – décès de son père alors qu'il n'avait que 10 ans des suites de la guerre 14-18, problème grave de santé qui l'affectera à vie, décès subit jeune encore de son épouse, qui a marqué la famille à vie, alors que son fils Pierre n'avait que 8 ans, puis de ses beaux-frères, son frère, et plus tard celui de Jeannette... De tout cela il ne parlait jamais, mais à ses mots, ses conseils, se dessinaient les épreuves traversées, celles d'un homme sage.

Raymond avait beaucoup de dictons et citations propres. On se souviendra de :

« La démocratie, quand elle n'est pas respectée, c'est pire que la dictature »,

« il n'y a pas de pays sans paysan », ou encore

« On n'est pas sortis de l'auberge, nous y entrons », et aussi

« L'homme est un aventurier, mais sait-il où il va ? »...

Il y en aurait bien plus, il faudrait qu'il soit là pour nous les rappeler, lui qui était si visionnaire. L'actualité lui donnerait raison, lui qui avait prédit tant d'événements actuels il y a 25 ans déjà.

Peut-être que si notre société savait mieux respecter ses Anciens, leurs conseils auraient-ils pu éviter certains dérapages.

Il menait sa vie simplement et calmement, et préconisait toujours la sobriété, le respect des autres et de la nature, l'apaisement. Il a mené sa vie ainsi, lui qui a gardé son troupeau de gasconnes jusqu'à ses 85 ans, a monté les vaches en estives à Quioulès pendant plus de 70 ans, faisait les foins en famille et avec Guillaume Ané Prince, avec l'aide de tous les instants de son fils et de Francis Rogalle. Il était très proche de ses enfants, Anne-Marie et Pierre, et de ses petits-enfants à qui il a tenu à transmettre ses valeurs.

Raymond Galin nous a quitté en avril 2005, âgé de 86 ans.

### NOS DEUILS

Jeanne Thérée Grandemange, le 14 août 2013 à l'âge de 90 ans

Claudette Geoffroy le 15 octobre 2013 à l'âge de 69 ans

Mairie Tél. 05 61 96 00 87

Email : [contact@mairie-auluslesbains.fr](mailto:contact@mairie-auluslesbains.fr) et [www.aulus-les-bains.fr](http://www.aulus-les-bains.fr)